

Sécurité

● (1542)

Nous qui siégeons à la Chambre des communes avons deux obligations primordiales. La première, c'est de découvrir les tenants et les aboutissants de cette malencontreuse affaire, particulièrement parce que c'est à la Chambre que les ministres de la Couronne doivent rendre des comptes. Il est de notre devoir de découvrir quel rôle ont joué les ministres. Qu'ont-ils fait? Que savaient-ils? Quelles questions auraient-ils dû poser qu'ils n'ont pas posées? Notre seconde obligation est de nous assurer qu'on mettra en place des mécanismes qui garantiront qu'à l'avenir les activités de sécurité du gouvernement du Canada seront assujetties à des lignes de conduite émanant de dernier ressort des élus du peuple.

Pour nous acquitter de notre première obligation, il nous faut un moyen de nous assurer que les renseignements au sujet du rôle des ministres n'ont été ni escamotés ni cachés. Le gouvernement prétend que la Commission McDonald enquêtera sur cette question. A notre avis, le mandat de la commission ne lui permettra pas d'effectuer le genre d'enquête qui s'impose au sujet du rôle des ministres. Selon nous, le mandat de la Commission royale d'enquête McDonald ne l'oblige pas à faire enquête sur le rôle des ministres de la Couronne. En fait, il est instructif de rappeler le nom de cette commission; si je me souviens bien, elle s'appelle Commission d'enquête sur certaines activités de la GRC, et non pas Commission d'enquête sur le rôle des ministres de la Couronne.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le ministre a souvent répété que le mandat était déjà assez vaste. S'il en est tellement certain, pourquoi ne fait-il pas un pas de plus pour élargir le mandat comme nous l'avons maintes fois proposé pour que sa portée soit incontestablement suffisante. Il faut clairement préciser que cette Commission royale a non seulement le droit mais aussi l'obligation d'examiner en détail la question de la responsabilité ministérielle. Vu le temps que prendront ces travaux, les conditions qui lui ont été imposées et le temps nécessaire à la rédaction d'un rapport, nous ne pensons pas qu'une Commission royale soit le moyen approprié pour une affaire d'importance aussi vitale pour le Parlement que la question de la responsabilité ministérielle.

C'est pourquoi, nous avons proposé un meilleur moyen d'entendre les témoignages relatifs au rôle joué par les ministres. Nous voulons qu'un comité spécial soit créé à la Chambre des communes, un comité doté de pouvoirs extraordinaires lui permettant d'exiger des preuves, de sommer des témoins à comparaître et de faire des recherches. Nous pensons qu'il devrait être présidé par un député de l'opposition.

Une voix: Ha, ha!

M. Clark: Il y a un rire du côté du gouvernement. Nous pensons qu'il est très important que ce genre d'enquête soit au-dessus de tout soupçon. La meilleure façon de s'en assurer est de veiller à ce qu'elle soit présidée par quelqu'un qui soit absolument indépendant des ministres dont la conduite fait l'objet de l'enquête.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je précise que si nous voulons quelqu'un de l'opposition, nous ne tenons pas à ce que ce soit un député de l'opposition officielle. Je n'en ai pas parlé au député, mais j'affirme à la Chambre que si un comité de ce genre, doté de

ces pouvoirs et de ce mandat était mis sur pied, nous serions enchantés qu'il soit présidé par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas).

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous croyons qu'il serait tout désigné pour occuper le poste de président de ce comité. Un comité doté de ces pouvoirs et chargé d'étudier la question de la responsabilité ministérielle devrait également être habilité à recommander des moyens de donner à la Chambre le droit de surveiller l'application de la politique de sécurité sans s'en remettre au parti politique au pouvoir. On pourrait s'inspirer de plusieurs modèles. En Grande-Bretagne, les députés de l'opposition sont tenus au courant au moyen de séances d'information qui leur sont offertes régulièrement. Aux États-Unis, des comités du Congrès, qui se réunissent à huis clos exercent une surveillance. L'une ou l'autre de ces possibilités serait meilleure que ce que nous connaissons aujourd'hui dans notre pays. Tous les députés reconnaîtront qu'il appartient d'abord à la Chambre, plutôt qu'à une commission royale d'enquête d'étudier la façon dont le Parlement doit assumer ses responsabilités en matière de sécurité.

On n'a encore rien fait en ce sens. Tout au plus le premier ministre m'a-t-il offert, à une occasion bien précise, la possibilité d'assister à une séance d'information sur certains aspects des questions de sécurité. Il l'a fait en réponse à certaines lettres que j'avais écrites. Aucun mécanisme n'a été prévu à cette fin, et il n'y en a jamais eu aucun. On n'a en aucune façon voulu admettre que les ministres qui élaborent les politiques doivent reconnaître leur responsabilité lorsque les choses tournent mal ou lorsque leur surveillance est inefficace. Depuis le début de cette session, le gouvernement a eu amplement l'occasion de révéler les faits et de mettre sur pied des mécanismes permettant une surveillance plus efficace des activités de sécurité. Au lieu de le faire, on s'est plutôt efforcé de dissimuler la vérité. C'est ce qui nous amène aujourd'hui à présenter cette motion visant à réprover le comportement du gouvernement et à lui proposer une meilleure façon de procéder.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Depuis plusieurs jours, la population de notre pays s'est préoccupée de questions fort graves. On a parlé de granges incendiées, de lois enfreintes par des organismes chargés de faire respecter la loi, et de ministres qui ne savaient pas ou ne disaient pas ce qui se passait. Ces révélations ont fait les manchettes. Toutes ces choses ont de l'importance, mais l'écroulement de notre système de gouvernement responsable n'est pas un moins grave événement pour notre pays, pour notre avenir et pour notre régime de gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Dans notre système, le gouvernement doit prendre ses responsabilités. Aujourd'hui, comme trop fréquemment par le passé, les ministres de l'actuel gouvernement, plutôt que d'admettre leur responsabilité, jettent le blâme sur quelqu'un d'autre. Le Parlement doit posséder les pouvoirs voulus et les renseignements nécessaires pour demander aux ministres de lui rendre des comptes. Aujourd'hui, nous ne possédons pas ce genre de renseignements parce que les ministres d'en face refusent de les donner.